



---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2019

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick - Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mme DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – Mme JEANNE Evelyne - MM. RYCROFT-THIRIET Jacques - TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – DEULEY Fabienne – M. GODET Jean-Michel – Mmes ROUSSEAU Isabelle - FLEURY Nelly - VASSE Christine - PROFIT Sandrine - M. SEVEC David - Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane – M. CASSIGNEUL Félix – Mme WOJTASZEK Nadine – M. MAROS Patrick,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

MM. IVES Andrew – Mme SEVIN Françoise – M. BUFFETRILLE Alain qui donnent respectivement pouvoir à M. PAILLETTE - Mme DUNY et M. LEFORT

Absent :

M. RABOT Jean-Luc.

Monsieur SEVEC David a été élu Secrétaire.

---

ORDRE DU JOUR :

- 01 – CINEMA « LE FOYER »** : Convention de mise à disposition de locaux,
- 02 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS** : Convention de Partenariat entre la Commune de DOUVRES et la Bibliothèque pour Tous,
- 03 – BALAYAGE AVEC LA VILLE DE LUC-SUR-MER** : Convention entre la Commune de DOUVRES- LA-DELIVRANDE et la Ville de SAINT-AUBIN-SUR-MER relative aux modalités de fonctionnement et financières de balayage,
- 04 – ECOLE ELEMENTAIRE ET OGEC COURS NOTRE-DAME** : Convention Forfait,
- 05 – PERMANENCES MEDICALES – CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE** : Convention d'occupation d'un immeuble communal sis 3-5 Place de l'Ancienne Mairie,
- 06 – PARTENARIAT CABINET D'INFIRMIERE** : Convention entre l'Etablissement multi accueil de DOUVRES et le Cabinet d'Infirmières relative aux modalités de fonctionnement et financières,
- 07 – L'ASSOCIATION L'AULNE VERT** : Convention d'accompagnement en matière de Développement Durable,
- 08 – CŒUR DE NACRE ENTRAIDE** : Convention entre l'Association « CŒUR DE NACRE ENTRAIDE » et la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE,

- 09 – AVENANT SUR LA CONVENTION JSD : Avenant n°1 Convention d'Objectifs et de Moyens,
- 10 – CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU CALVADOS (Ecole Marie Curie),
- 11 – CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE DOUVRES (Ecole Marie Curie),
- 12 – CONVENTION AVEC L'ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER,
- 13 – ADHESION GITES DE FRANCE,
- 14 – INDEMNISATION RELATIVE A L'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX :  
Convention tripartite entre la Commune, le Collège Clément Marot et le Conseil Départemental,
- 15 – SUBVENTION 2019,
- 16 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN : ADAPTATION PAR RAPPORT AU PLU MODIFIE LE 20 NOVEMBRE 2017,
- 17 – ZAC DES HAUTS PRES : CPRAUPE Phase 2,
- 18 – REVISION N° 1 DU SCOT DE CAEN METROPOLE.

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2019**

Le Procès-verbal de la réunion du 04 février 2019 a été adopté à l'unanimité.



1. CINEMA « LE FOYER »  
***Convention de mise à disposition de locaux***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE**

La proposition de Monsieur le Maire en adoptant les termes de la convention qui met à disposition de l'Association gratuitement les locaux cités ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de locaux au profit de l'Association du Cinéma « LE FOYER ».

**DIT**

Que conformément à la Convention d'Objectifs et de Moyens, la Ville met à disposition des moyens matériels et que les contributions non financières dont a disposé l'Association sont reprises en annexe de ladite convention.

- 
2. BIBLIOTHEQUE POUR TOUS  
***Convention de partenariat entre la Commune de Douvres et Bibliothèque pour Tous***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

La proposition de Monsieur le Maire en adoptant les termes de la Convention de Partenariat entre la Commune de DOUVRES et Bibliothèque pour Tous.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la Convention de Partenariat entre la Commune de DOUVRES et Bibliothèque pour Tous.

---

**3. BALAYAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

***Convention entre la Commune de DOUVRES et la Ville de SAINT-AUBIN-SUR-MER relative aux modalités de fonctionnement et financières de balayage***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**APPROUVE**

Les termes de la Convention de Balayage avec la Commune de SAINT-AUBIN-SUR-MER.

**FIXE**

Le tarif à l'heure à **51 euros**.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la Convention de Balayage avec la Commune de Saint-Aubin-sur-Mer.

---

**4. ECOLE ELEMENTAIRE ET OGEC COURS NOTRE DAME**

***Convention forfait***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité,

**FIXE**

Pour trois années, concernant la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des Ecoles Privées, le forfait communal à **364.00 euros par élève Douvrais** scolarisé en Élémentaire.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et en particulier la convention à passer avec l'OGEC et l'Ecole Cours-Notre-Dame pour une durée de trois ans.

---

**5. PERMANENCES MEDICALES – CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE**

***Convention d'occupation d'un immeuble communal sis 3-5 Place de l'Ancienne Mairie entre la Commune et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de CAEN***

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

à l'unanimité,

**APPROUVE**

La reconduction de la convention avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire de CAEN pour un loyer de **175 euros par mois**.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et en particulier la convention entre la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE et Centre Hospitalier Régional Universitaire de CAEN.

---

**6. PARTENARIAT CABINET D'INFIRMIERES**

***Convention entre l'Etablissement multi accueil de DOUVRES et le Cabinet d'Infirmières relative aux modalités de fonctionnement et financières***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

Les termes de la Convention entre la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE représentant l'Etablissement multi accueil « LE JARDIN DE PREVERT », et le Cabinet d'Infirmières Mesdames LEGRIX – RICHIER.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et en particulier la convention entre la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE et le Cabinet d'Infirmières Mesdames LEGRIX – RICHIER.

**FIXE**

Le tarif à **18 Euros par enfant** et l'indemnité de déplacement à **10 Euros**.

---

**7. L'ASSOCIATION L'AULNE VERT, CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
VALLEE DE L'ORNE**

***Convention d'accompagnement en matière de développement durable***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**FIXE**

La participation financière de la Commune de DOUVRES à **2 000,00 euros** à verser sous la forme d'une subvention.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer une Convention d'Accompagnement avec le CPIE en matière de développement durable.

---

**8. CŒUR DE NACRE ENTRAIDE**

***Convention entre l'Association « CŒUR DE NACRE ENTRAIDE » et la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

Les termes de la Convention entre l'Association « CŒUR DE NACRE ENTRAIDE » et la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la Convention entre l'Association « CŒUR DE NACRE ENTRAIDE » et la commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

---

9. AVENANT SUR LA CONVENTION JSD

***Avenant n°1 : Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE et l'Association « JEUNESSE SPORTIVE DE DOUVRES »***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

L'avenant n° 1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens signée le 08 juillet 2016 pour une durée de trois ans avec l'Association « J.S.D. » représentée par Monsieur QUENETTE, son Président.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ledit Avenant.

---

10. CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU CALVADOS (ECOLE MARIE-CURIE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, les termes de la Convention à passer avec le Comité Départemental d'Escrime du Calvados pour l'enseignement de cette pratique sportive, aux élèves de l'Ecole Elémentaire Marie Curie.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.

**Fixe**

Le montant à **43.50 euros** l'intervention d'une heure.

---

11. CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE DOUVRES (ECOLE MARIE-CURIE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

Les termes de la Convention à passer avec le Tennis Club de DOUVRES pour l'enseignement de cette pratique sportive, aux élèves de l'Ecole Elémentaire Marie Curie et Maternelle Jacques Prévert.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.

**FIXE**

Le tarif de la séance de 45 minutes à **20.00 euros**.

---

12. CONVENTION AVEC L'ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE**

La Convention pour l'année scolaire 2018/2019 à passer avec la Direction de l'Ecole Marie Curie et l'Ecole de Voile de LUC-SUR-MER pour l'enseignement de la voile aux élèves des classes CM2 ULIS et CM2.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.

**FIXE**

Le montant par séance et par enfant à **10.50 euros**.

---

**13. ADHESION GITES DE FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**AUTORISE**

L'adhésion à l'Association Départementale du Tourisme Rural.

**PREND ACTE**

Des statuts de l'Association Départementale du Tourisme Rural et du règlement intérieur.

---

**14. INDEMNISATION RELATIVE A L'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX**

***Convention tripartite entre la Commune, le Collège Clément Marot et le Conseil Départemental***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

**APPROUVE**

La Convention d'indemnisation relative à l'utilisation des équipements sportifs du Parc des Sports Pierre Roux par le Collège Clément Marot.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et en particulier la convention.

---

**15. SUBVENTION 2019**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame HORLAVILLE et Madame DUNY, Maires Adjointes, qui présentent les propositions pour les subventions 2019 faites par les Commissions qu'elles mènent, à savoir respectivement : « FINANCES/ADMINISTRATION GENERALE/ RESSOURCES HUMAINES » et « ASSOCIATIONS/COMMUNICATION ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ».

Les propositions pour 2019 sont les suivantes :

NOMS	SUBVENTIONS 2019
CCAS	17 800
CNAS	15 000
CŒUR DE NACRE ENTRAIDE	2 563

CPIE	2 000
EHPAD	1 100
OCCE JACQUES PREVERT	3 094
OCCE MARIE CURIE	9 204
SPORTIVE MAITRISE NOTRE DAME	300
<b>CULTURE LOISIRS PATRIMOINE</b>	
ALCD	5 085.80
AMICALE DU SOURIRE	700
AMIS DU MUSEE RADAR	1824
ANCIENS COMBATTANTS	650
ASSOCIATION DE LA BARONNIE	600
ASSOCIATION FAMILIALE	1 200
BIBLIOTHEQUE	4 500
NOMS	SUBVENTIONS 2019
COMITE DES FETES	9 000
COMITE DE JUMELAGE	4 000
MUSIQUE EN COTE DE NACRE	4 000
SEMAINE ACADIENNE	1 400
WESLAKE BROTHERS'SOUVENIR	200
<b>SPORTS</b>	
ARCHERS DU CŒUR DE NACRE	1 100
AIKIDO	300
DOUVRES BASKET	27 000
DOUVRES HANDBALL	3 000
DOUVRES TENNIS DE TABLE	200
ESPRIT KARATE	500
JSD (Club de Football)	8 000
JSD distribution DI	3 300
JSD CŒUR DE NACRE (Ecole de Football)	12 000
JUDO	2 000

<b>AUTRES</b>	
ASSOC PREFIGURATION A LA GOUVERNANCE DES PLAGES DU DEBARQUEMENT	100
CINEMA LE FOYER	3 000
JUNO CANADA	50
COMITE REGIONAL RESISTANCE ET MEMOIRE	50
PATACHA	1 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**VOTE**

Le tableau des subventions 2019 susvisé.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes au tableau des subventions.

16. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

***Adaptation par rapport au PLU modifié le 20 novembre 2017***

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, une abstention,

**DECIDE**

D'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zones U (quelque soit la déclinaison) et 1AU du PLU.

**PRECISE**

Que les cessions de terrains par l'aménageur dans la ZAC des Hauts Prés relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la présente délibération.

**RAPPELLE**

Que le Maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la Commune le Droit de Préemption Urbain.

17. ZAC DES HAUTS PRES

***CPRAUPE phase 2***

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité, quatre abstentions,

**APPROUVE**

Les termes du règlement écrit du quartier de la ZAC des Hauts Prés applicable à la phase n°2.



**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le Règlement du Cahier de Prescriptions et de Recommandations Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales applicable à la phase n°2 de la ZAC des Hauts Près.

- 
- 18.** REVISION N° 1 DU SCOT DE CAEN METROPOLE  
***Avis de la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

à l'unanimité, cinq abstentions,

**DONNE**

Un avis favorable / défavorable à la révision n° 1 du SCoT de Caen Métropole.